



Gide Loyrette Nouel



2010

Droit fiscal FRANCE

Abu Dhabi
Alger
Belgrade
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Dubai
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Prague
Riyad
Saint-Petersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Droit fiscal

Le cabinet Gide Loyrette Nouel intervient sur l'ensemble des aspects fiscaux de la gestion et de la stratégie des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Son expertise couvre l'ensemble des domaines du droit fiscal - impôt sur les sociétés, fiscalité des produits financiers, fiscalité des personnes physiques, droits d'enregistrement, TVA, taxe professionnelle, etc. - dans un contexte tant domestique qu'international.

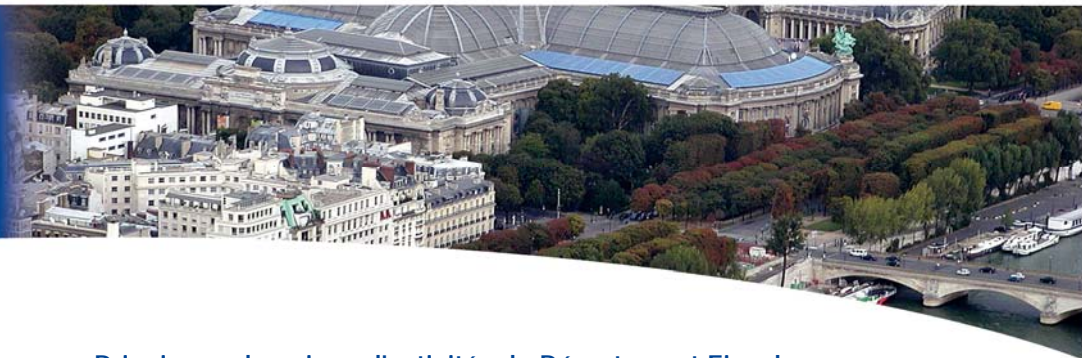
Le Département Fiscal est composé de 5 associés, de 13 collaborateurs, d'une traductrice et d'une documentaliste spécialisées. Il s'agit de l'une des équipes fiscales les plus réputées de la place de Paris. Ses membres ont un profil international marqué et travaillent indifféremment en français ou en anglais. Leur formation est variée : université, écoles de commerce, expertise comptable, notariat, expérience ou diplômes étrangers, etc.

Les avocats du Département Fiscal combinent une connaissance approfondie du système fiscal français avec une réelle compréhension des principaux systèmes fiscaux étrangers et des transactions et structures internationales. Ils participent aux associations professionnelles de conseils fiscaux (Institut des Avocats Conseils Fiscaux (IACF), International Fiscal Association (IFA), the International Academy of Estate and Trust Law (IAETL)).

Ils collaborent aux revues spécialisées telles que Droit Fiscal, Bulletin Joly, Option Finance, Bulletin de Gestion Fiscale des Entreprises, etc., et animent régulièrement des séminaires techniques.

Le Département Fiscal dispose des atouts suivants :

- **un cumul d'expériences diversifiées** : le Département Fiscal travaille en collaboration étroite avec les autres départements du Cabinet (en particulier les Départements Fusions-Acquisitions / Corporate, Financier, Droit Social et Opérations & Financements Immobiliers), ce qui lui permet d'intervenir dans un nombre considérable de dossiers touchant à des domaines et problématiques extrêmement variés, et d'être à la pointe des solutions techniques et pratiques afin d'offrir aux clients une sécurité optimale pour les structures les plus novatrices.
- **un réseau international** : le Département Fiscal travaille en liaison étroite avec les fiscalistes des bureaux étrangers du Cabinet - notre *International Tax Practice Group* (ITPG) compte plus de 50 avocats répartis dans 15 pays, ainsi qu'avec des cabinets étrangers leaders dans leur juridiction.
- **des capacités d'intervention adaptées** : le Cabinet est capable de mobiliser les avocats adaptés, en nombre et en compétence, au traitement des dossiers les plus complexes.
- **un outil de travail moderne** : le Département Fiscal est doté d'un service de documentation structuré et des moyens de recherche et de sauvegarde de l'information les plus modernes lui permettant de conserver "la mémoire des dossiers" et d'éviter les conflits d'intérêts.



Principaux domaines d'activités du Département Fiscal

■ Fusions-acquisitions

Le Département Fiscal travaille en étroite collaboration avec le Département Fusions-Acquisitions / Corporate. Il identifie les solutions permettant de réduire les frottements fiscaux (impôts sur plus-values, droits d'enregistrement, retenues à la source) pesant sur ce type d'opérations. Il participe aux audits d'acquisition, à la rédaction des contrats ainsi qu'à la négociation d'agréments auprès des autorités fiscales.

■ Gestion fiscale des groupes de sociétés

Le Département Fiscal conseille de nombreuses sociétés pour les aspects fiscaux de leur vie quotidienne : optimisation du résultat fiscal (intégration fiscale, transfert de déficits, territorialité, etc.), fiscalité des revenus distribués (retenues à la source, etc.).

■ Opérations et financements immobiliers

Le Département Fiscal intervient sur de nombreux dossiers de financement et d'acquisition de portefeuilles d'actifs immobiliers (bureaux, commerces, résidentiel) pour le compte d'investisseurs français et étrangers.

Depuis 2004, le Cabinet a joué un rôle décisif dans la définition et la mise en œuvre du régime juridique et fiscal des Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI).

■ Banque-Finance

Le Département Fiscal est très actif aux côtés du Département Financier / Financement de projet dans le cadre d'opérations de titrisation, de financements structurés. Il a développé une expertise en fiscalité des instruments financiers, des produits dérivés et des marchés de capitaux dans leurs aspects aussi bien domestiques qu'internationaux. Il participe également à la constitution de fonds d'investissements français et étrangers. Le Département Fiscal est ainsi à l'origine de la création des FCPR immobiliers.

■ Epargne salariale

Le Département Fiscal intervient lors de la mise en place de plans d'épargne salariale (stock-options, bons de parts de créateurs d'entreprise, PEE, PPESV) pour des groupes français ou étrangers en France, soit à titre principal, soit à la suite d'une opération d'acquisition ou de restructuration.

■ Fiscalité internationale

Pour l'ensemble de ses activités, le Département Fiscal intègre la dimension internationale qu'il s'agisse de la coexistence et des interactions des législations fiscales nationales entre elles ou de l'impact du droit communautaire. Engendrant des risques de double imposition et d'insécurité fiscale pour les opérateurs, ce contexte international offre également des opportunités d'optimisation.

■ Contentieux fiscal

Le Département Fiscal assiste ses clients - personnes physiques ou personnes morales - dans leurs relations avec l'administration fiscale à chacune des phases d'un contrôle ou d'un contentieux fiscal. Le Département Fiscal a, par ailleurs, développé une compétence en droit pénal fiscal.

■ Conseil fiscal patrimonial

Le Département Fiscal conseille également de nombreux clients dans le cadre de leur gestion patrimoniale (transmission d'entreprises familiales, transmission du patrimoine privé, gestion nationale et internationale des patrimoines et des revenus, ISF).

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}

75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00

Fax +33 (0)1 43 59 37 79

E-mail : info@gide.com

www.gide.com

Contacts

Richard Beauvais

beauvais@gide.com

Olivier Dauchez

dauchez@gide.com

Gilbert Ladreyt

ladreyt@gide.com

Guillaume Goulard

goulard@gide.com

Laurent Modave

modave@gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.



Gide Loyrette Nouel



2010

Droit fiscal FRANCE

Abu Dhabi
Alger
Belgrade
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Dubai
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Prague
Riyad
Saint-Petersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie



■ **Richard Beauvais**

Avocat associé

Tél. +33 (0)1 40 75 61 20

Fax +33 (0)1 40 75 69 03

beauvais@gide.com



■ **Olivier Dauchez**

Avocat associé

Tél. +33 (0)1 40 75 61 35

Fax +33 (0)1 40 75 36 14

dauchez@gide.com



■ **Gilbert Ladreyt**

Avocat associé

Tél. +33 (0)1 40 75 22 65

Fax +33 (0)1 40 75 69 03

ladreyt@gide.com



■ **Guillaume Goulard**

Avocat associé

Tél. +33 (0)1 40 75 61 39

Fax +33 (0)1 40 75 36 14

goulard@gide.com



■ **Laurent Modave**

Avocat associé

Tél. +33 (0)1 40 75 29 65

Fax +33 (0)1 40 75 36 14

modave@gide.com

Droit fiscal

France



Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité
professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}

75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00

Fax +33 (0)1 43 59 37 79

info@gide.com

www.gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.